



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

Paris, le 15 avril 2020

Le SNPI appelle à mutualiser et à partager l'ensemble des données immobilières

La pandémie est mondiale et impacte tous les secteurs économiques. Et pourtant les polémiques sont nombreuses et notre pays n'échappe pas au protectionnisme sectoriel.

Union, solidarité et évolution sont les messages que le SNPI souhaite développer pour les activités liées à la mutation de biens immobiliers.

À cet effet, le SNPI souhaite la création d'une base de données immobilières fiable et ouverte aux professionnels de l'immobilier. Il convient juste de mutualiser les nombreuses données déjà collationnées et de développer les autres.

Elle permettrait d'impliquer à l'unisson tous les acteurs de la production (agents immobiliers, diagnostiqueurs, géomètres-experts, banques, collectivités territoriales, promoteurs, notaires) des actes de mutations immobilières sur le fondement d'une charte dédiée, assurant ainsi aux parties à la vente, sérénité et rapidité de l'opération.

Elle serait un atout pour l'État et pour les collectivités locales dans la perception et le contrôle efficaces des droits afférents à ces mutations.

Le SNPI a saisi Gérald DARMANIN, Ministre de l'action et des comptes publics, car il est certain que la dématérialisation intégrale de la chaîne des mutations immobilières répondra aux enjeux actuels et à venir du marché immobilier français.

À propos du SNPI

Créé en 1963, le Syndicat National des Professionnels Immobiliers est présidé par Alain Duffoux

Contact Presse :

Castor & Co - Ann-Katrin Bureau Jégo – 06.64.68.84.81 – contact@castorandco.fr